

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2023

DELIBERATION N° 2 : **Compte-rendu de l'usage de la délégation de signature au Président**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE.

Date de convocation : 17 mars 2023

Etaient présents : 15 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, M. Jean-Marc BERNARD, M. Roland MORICEAU, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, M. Hervé LE BRETON, M. Jean-François RENOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Jean-Michel RENAULT, M. Johnny BROSSEAU, M. Michel CHANTREAU, Mme Sylvie COUSIN.

Etaient excusés : M. Stéphane BAUDRY, M. Michel RICORDEL, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Laurence VIOLLEAU, Mme Chantal BRILLAUD, Mme Corine MICOU, Mme Marie-Pierre MISSIoux, M. Jean-François MOREAU, Mme Armelle CASSIN.

- Monsieur DARBON, Trésorier - présent

Le conseil d'administration est informé des différentes décisions qui ont été prises par le Président dans le cadre de la délégation consentie par l'assemblée délibérante :

- Renouvellement du contrat de téléphonie TOIP pour les sites de l'Abbaye et rue Chaigneau – Saint-Maixent-L'Ecole

Après négociation, la proposition de NXO FRANCE sise à Niort 79000 a été retenue, pour un contrat de téléphonie TOIP sur 3 ans à reconduction non tacite, pour un montant de 5 119,00 € HT par an, soit 6 142,80 € TTC ; 15 357,00 € HT sur 3 ans, soit 18 428,40 € TTC.

Cette dépense est affectée au chapitre 011, les crédits sont inscrits sur le BP 2023, et seront prévus sur les BP 2024 et 2025.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, PREND ACTE de la décision prise par le Président.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Délibération télétransmise en Préfecture le : - 4 AVR. 2023

Accusé réception le : - 4 AVR. 2023

EXÉCUTOIRE

Publiée le : - 4 AVR. 2023

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : - 4 AVR. 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,
Cyrille DEVENDEVILLE

